



L'adoption est un lien affiliatif : pacte de re-co-naissance et pacte de désaveu

Pierre Benghozi

DANS **DIALOGUE** 2007/3 n° 177 , PAGES 27 À 43

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0242-8962

ISBN 9782749207841

DOI 10.3917/dia.177.0027

Date de mise en ligne : 26/10/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dialogue-2007-3-page-27?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'adoption est un lien affiliatif : pacte de re-co-naissance et pacte de désaveu

PIERRE BENGHOZI

La situation actuelle de l'adoption est paradoxale. À la différence de pratiques précédentes, l'adoption le plus souvent, n'est plus cachée. Dans la majorité des cas, il n'y a pas pour l'enfant de secret sur son adoption. Il sait qu'il est un enfant adopté. Il ne devrait pas y avoir de problème puisque c'est le secret qui serait pathogène. Pourtant, il existe, avec la complicité du juridique, un pacte de déni légal dans l'adoption plénière en France. L'existence de ce pacte de déni légal me semble d'autant plus péjorative que le travail psychique d'adoption passe à mon sens par un pacte psychique de désaveu.

Mon propos sera ici, d'interroger la spécificité du lien psychique d'adoption dans une perspective psychanalytique des liens. Je tenterai d'en repérer les incidences cliniques sur l'enfant, sur les parents et sur la famille tout en interrogeant le cadre juridique de l'adoption plénière.

J'illustrerai à partir d'un exemple clinique de thérapie familiale l'hypothèse de la co-construction d'un pacte de désaveu comme fondateur du pacte de re-co-naissance dans le lien d'adoption.

Un pacte de déni légal : l'adoption plénière

Je vise ici à attirer l'attention sur le statut légal d'une imposture, celle qui définit l'adoption plénière en France comme une filiation et non comme une affiliation. La loi officialise ainsi le déni légal pour l'enfant de l'existence de sa famille d'origine. Au plan juridique, sous prétexte de simplification et de droits identiques donnés aux enfants, la notion d'adoption plénière a écarté toute référence légale à la famille d'origine. Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, il n'y a plus de distinction entre filiation légitime et filiation naturelle, ce qui permet de donner des droits et des devoirs identiques à un enfant, que les parents soient mariés ou non mariés. Dans son livret de famille, il apparaît, dans le cas d'une adoption plénière, comme l'enfant uniquement de ses parents adoptants, comme si ceux-ci étaient naturellement ses parents et sa famille d'origine. Il y a un blanc comme une forclusion gommant le lien filiatif à la famille d'origine de l'enfant. Ceci n'est pas sans conséquence au niveau psychique.

L'imposture sociale et juridique consiste à tout justifier par une position supposée protectrice du bien de l'enfant. L'adoption internationale s'est développée en France dans les années 1960. Elle se proposait dans un projet humanitaire, de subvenir aux enfants en détresse dans des situations de guerre, de famine, d'épidémie. Il est remarquable de noter que la France est le deuxième pays au monde après les États-Unis, pour le nombre d'adoption d'enfants étrangers. Aux propos humanistes qui devraient toujours être la règle – « une famille pour un enfant et non un enfant pour une famille » – s'est substituée clairement la recherche effrénée d'enfants adoptables de par le monde. Pour beaucoup de pays dits émergents, c'est là l'expression d'un véritable néocolonialisme. En effet, combien d'enfants métropolitains français sont-ils adoptés par des familles d'Afrique ? Certains pays, comme le Sri Lanka, dénoncent le trafic organisé de la vente d'enfants pour adoption. Ils ont interdit l'adoption internationale d'enfant sri lankais.

Pour situer ma réflexion, j'expliciterais cette étude dans le cadre de ma conception du « maillage généalogique des liens » (Benghozi, 1986). J'entends par liens uniquement le lien psychique de filiation et le lien psychique d'affiliation. L'adoption n'est pas une filiation mais une affiliation secondaire. Malheureusement la confusion existe déjà institutionnellement au niveau légal. Dans le code civil, seule la notion juridique de filiation existe. Pour l'élaborer il faut clairement distinguer le lien et la relation.

Lien et relation – Parenté et parentalité

J'ai proposé l'aphorisme : « Le lien n'est pas la relation ! » (Benghozi, 1999). Je différencie le lien de la relation en distinguant des qualités relationnelles

variables pour un lien donné. (Les caractéristiques relationnelles de l'attachement peuvent se situer selon, en rapport au lien de filiation ou en rapport au lien d'affiliation). Il peut par exemple y avoir des relations très chaleureuses ou au contraire très conflictuelles entre un père et son fils sans qu'il y ait le moindre problème sur la clarté du lien de filiation entre le père et son fils. C'est bien le fils de son père. En symétrie, une relation très câline peut exister entre une fille et ses parents, mais le lien peut être très attaqué. Par exemple, à propos d'un secret tragique sur son adoption. Cette fille ne sait pas qu'elle est une enfant adoptée, et que son père adoptif est un officier tortionnaire de ses parents naturels assassinés pendant la dictature militaire en Argentine. Ainsi des relations peuvent être conflictuelles, alors que le lien ne pose aucun problème. Inversement, des relations peuvent être excellentes alors que le lien est gravement attaqué.

Dans cette perspective, je propose aussi l'aphorisme : « La parenté n'est pas la parentalité ! » La notion de « parenté » à mon sens se réfère au lien de filiation alors que la « parentalité » relève de la relation. La parenté inscrit dans l'ordre symbolique généalogique de la filiation, à un niveau inter mais aussi transgénérationnel. La parentalité caractérise les caractères et l'exercice de l'être-parent. Il est important de clarifier ces notions. Par exemple, l'homoparentalité n'est pas l'homoparenté. Avoir des relations de grande qualité dans une relation parentale entre un enfant et un couple parental homosexuel adoptant concerne les relations de parentalité et se différencie des liens filiatifs de parenté.

La nouvelle mouture juridique de 2005 a, pour l'instant, écarté de ce cadre les procréations médicalement assistées et l'homoparentalité. En écho à celle de parentalité, je formule la notion d'*enfantalité*. Il y a la construction d'un devenir parent avec la reconnaissance d'être-parent pour cet enfant : la parentalité, et d'un devenir enfant avec la reconnaissance d'être-enfant pour ces parents : l'enfantalité. Ce sont deux formes de naissance de liens psychiques. La reconnaissance est reconnaissance de soi et reconnaissance de l'autre. Elle est aussi groupale, familiale et sociétale. Elle est naissance de soi par et pour l'autre.

La re-co-naissance

Il y a ainsi une deuxième naissance, une naissance psychique, une re-naissance. Cette naissance se construit dans la réciprocité intersubjective. Elle est co-naissance de l'« être-le parent de cet enfant » et de l'« être-l'enfant de ce parent ». Cette *re-co-naissance* est sexuée. Elle l'est symboliquement respectivement par la parenté au maternel et au paternel. La maternalité et la paternalité correspondent à la parentalité. Nous ne pourrions développer ici tous ces aspects. Cela interroge en clinique, le désir de grossesse et le désir

d'enfant et ses aléas dans la conception mais aussi dans le processus psychique d'adoption. Pour poser le cadre de cette réflexion : je définis aussi *l'autorité parentale légitime* (Benghozi, 2000) comme celle qui s'origine du lien de filiation. Elle est distincte de *l'autorité parentale légale* qui peut évoluer avec la décision d'un juge.

À partir de ce cadre conceptuel, j'illustrerai les conflits de loyauté que nous pouvons retrouver chez des enfants écartelés entre la loyauté de filiation à leur famille d'origine et celle vis-à-vis de leur loyauté d'affiliation à la famille adoptante. Au niveau clinique je reprendrai un exemple qui m'a beaucoup appris car j'étais parti sur une hypothèse uniquement centrée sur un vécu abandonnique d'exclusion par la famille d'origine. Il m'a fallu critiquer cette approche causaliste linéaire pour mieux comprendre les enjeux dans une logique de complexité articulant à la fois filiation et affiliation dans le maillage d'adoption.

La question de l'adoption internationale illustre bien la complexité d'un conflit de loyauté. Elle ne concerne pas, du point de vue du lien, uniquement la famille d'origine, mais aussi l'espace social et communautaire. Le contexte traumatique d'une séparation interpelle chez l'enfant, de façon constante, le sentiment d'abandon qui le conduit à douter de sa capacité d'être suffisamment aimable pour ne pas être rejeté. Certes tout cela est essentiel, mais il faut prendre aussi en considération une loyauté d'appartenance communautaire et sociale. Le contenant communautaire et social est aussi structurant de l'identité et des assises narcissiques de la construction du sujet individuel et familial. Le contexte de l'adoption inscrit le fait adoptif dans une économie familiale, mais aussi communautaire et sociale. Il est d'origine roumaine, elle est d'origine vietnamienne. L'adoption peut prendre sens dans l'histoire et les vicissitudes d'un pays, d'un traumatisme ayant pu faire effraction dans le contenant communautaire.

Mais plus globalement toute description psychodynamique de l'adoption est erronée si elle n'est pas réinscrite dans une lecture anthropologique du codage des structures anthropologiques de parenté du groupe culturel d'appartenance. Les particularités du lien adoptif, comme d'ailleurs celles de tout lien, n'ont pas de sens hors contexte. Pour un même lien, les enjeux relationnels de la parentalité peuvent être très différents selon que le groupe d'appartenance est structuré sur un mode patrilinéaire ou matrilinéaire.

Double lien ou lien double : un remaillage adoptif

La pratique de la thérapie familiale est particulièrement bien placée pour explorer les enjeux psychodynamiques engagés dans ces familles. La notion de famille est un concept anthropologique : je reprends la notion de famille dans une perspective psychanalytique du lien. La famille est un ensemble

groupe particulier construit autour du lien de filiation et du lien d'affiliation et structuré selon les règles du groupe d'appartenance. En ce sens, la famille est à la fois construite sur un axe vertical filiatif ascendant et descendant : le lien de filiation, mais aussi sur un axe horizontal qui caractérise le groupe d'appartenance primaire. Le lien de filiation relie au niveau diachronique ascendant, le sujet aux générations précédentes et au niveau descendant, aux enfants, petits-enfants et enfants non encore nés. Le lien d'affiliation correspond au niveau synchronique à l'identité groupale d'appartenance.

Je définis l'affiliation primaire et l'affiliation secondaire. J'appelle affiliation primaire, le lien affiliatif primaire qui s'origine du lien de filiation. L'affiliation primaire concerne donc la famille naturelle et le groupe communautaire. Le lien de filiation est un lien psychique étayé sur du biologique. (Étayé est ici un concept employé au sens freudien d'étayage. En analogie, le désir est étayé sur la réponse à la satisfaction du besoin). L'adoption est un lien affiliatif secondaire.

En particulier, le déchirement conflictuel de loyauté entre lien de filiation et lien d'affiliation n'est pas gérable si nous réduisons la situation d'adoption à deux injonctions simultanément contradictoires et donc à un paradoxe. Celui-ci se formulerait en même temps par : « Je suis l'enfant de mes parents d'origine !... » ; « Je suis l'enfant de mes parents adoptants !... »

Formulé ainsi du point de vue vital de l'enfant c'est un paradoxe. Il est pris dans un double lien indécidable. Sur cette définition de l'adoption, je dénonce la confusion qu'entretient le juridique et donc le légal. Une lecture ouverte à un conflit de loyauté se travaille autrement que par un déni et un clivage.

Cela se formule ainsi : « Je suis un enfant adopté donc j'ai d'une part une filiation : le lien à ma famille d'origine... ». *Et* : « J'ai d'autre part une affiliation : le lien à ma famille adoptante... ». Ce n'est donc plus « un double lien » mais « un lien double » : à la fois lien de filiation et lien d'affiliation. Le maillage psychique des contenants généalogiques se tisse entre le contenant généalogique de la famille adoptante et celui de la famille adoptée. L'adoption met en jeu une double reconnaissance. Le lien d'adoption est un lien double affiliatif et filiatif. L'enfant est concerné par deux niveaux généalogiques d'appartenance à gérer : son inscription affiliative comme enfant dans la généalogie des deux familles d'origine de ses parents adoptifs et son inscription filiative comme enfant dans la généalogie des deux familles d'origine de ses parents naturels. Cela peut être source de conflictualité si la question d'un choix d'exclusion d'une de l'autre se pose, mais cela peut être une source d'enrichissement exceptionnel dans la construction d'une identité métissée par la complexité de ce maillage de liens filiatif et affiliatif ¹.

Le remailage adoptif

La naissance d'un enfant quelle que soit la modalité de sa conception est le résultat d'une reproduction sexuée. Il n'y a toujours pas d'enfant né par clonage. Il faut toujours au moins un spermatozoïde et un ovocyte pour faire un embryon et une mère pour porter cette naissance. L'utérus artificiel évoqué par Henri Atlan reste une fiction. Cependant, comme l'indique Françoise Dolto, ce ne sont pas deux parents mais deux familles qui font un enfant. Nous pouvons rajouter que si ce sont les familles qui font les enfants, ce sont de plus en plus nettement actuellement, les enfants qui « font » la famille.

Cette dimension du « faire-famille » me semble essentielle à repérer pour appréhender la fonction de l'enfant dans le projet parental et familial. Que ce soit à propos d'enfant naturel ou à propos d'enfant adopté. Je distingue ainsi le désir d'enfant, du désir de « faire famille ». L'axe symbolique du projet de « faire famille » est groupal et affiliatif. Le lien parental se conjugue avec l'enfant en un lien familial. Cela me semble important à prendre en considération par exemple dans le désir d'adoption d'un couple homosexuel. Cela m'est apparu nettement à propos d'un couple de femmes homosexuelles en thérapie où chacune évoquait son souhait d'adoption en conformité à un moi idéal familial de nouvelle famille.

L'enfant a une fonction économique dans la vie psychique des parents, pour l'économie psychique du couple parental et pour les familles d'origine de chaque partenaire. L'adoption se banalise comme une nouvelle modalité affiliative de « faire famille ». Certaines demandes d'enfant me sont apparues moins centrées sur un projet d'enfant et un désir d'enfant que sur un projet de famille et un « faire désir de famille ».

Le projet d'adoption d'une de mes analysantes a résonné clairement avec un désir partagé avec son conjoint de faire famille. Elle développait une angoisse hypocondriaque massive à l'idée d'être enceinte. Le pacte d'alliance conjugal inconscient s'est noué avec la rencontre d'un partenaire masculin infertile et avec l'échec de toutes les démarches médicales de procréations médicalement assistées. L'adoption n'a pas réglé ses angoisses hypocondriaques, mais elle se construit progressivement, non sans quelque inquiétante étrangeté, comme bonne mère de l'enfant adopté.

Il est clair que l'événement « adoption d'un enfant » s'inscrit comme un événement généalogique au niveau psychique, et qu'il a une fonction économique. C'est un remailage réciproque des contenants généalogiques dans l'histoire des deux familles des parents adoptants mais aussi dans l'histoire des parents biologiques. Adopter est la mise en acte d'un processus complexe individuel et conjugal conscient et inconscient. Une adoption suppose une démarche consciente volontariste souvent avec un vrai chemin de croix. Il

peut s'agir aussi inconsciemment de réparer une perte à la suite d'une infécondité ou d'autres deuils plus ou moins en suspens dans l'histoire familiale.

Il ne faut pas cependant réduire le projet d'adoption à une fonction réparatrice mais en évaluer la dynamique. Il me semble intéressant de resituer dans des situations d'adoption, la place de ce désir de faire famille et son importance d'économie psycho-familiale. De quelle fonction réparatrice l'enfant adopté sera chargé ? Comment peut-il participer à gérer le deuil d'être un parent géniteur ?

C'est une mission souvent très lourde qui pourra être assurée parfois au prix de symptôme à haut risque. C'est le prix qu'inconsciemment des enfants croient devoir payer pour se vivre non tant adopté légalement selon une procédure administrative que pour être adopté psychiquement par la mère, par le père, par le couple et les frères et sœurs, et plus globalement par le groupe familial. Nous verrons dans l'exemple qui sera développé que l'adoption est aussi l'expression d'un processus inconscient dans lequel l'enfant « s'adopte lui-même à la famille ». Il fait d'abord famille, au sens d'une identification groupale au groupe familial avant de se reconnaître comme enfant de « sa » famille.

Le travail de remailage généalogique et le pacte de désaveu

Il n'est pas inintéressant de constater ce curieux mimétisme qu'on retrouve dans des familles entre l'adopté et les adoptants. Le désaveu psychique est un mécanisme de défense élaboré par Ferenczi à propos de situations traumatiques. Le désaveu psychique m'apparaît être aussi un mécanisme de défense obligé dans le travail de reconnaissance adoptive. Mais désaveu n'est pas déni et en particulier n'est pas déni de la filiation naturelle de l'enfant adopté. Il est fréquent d'entendre : comme il ressemble à son père ou c'est le portrait de ce grand père, alors qu'il s'agit de parents et de grands-parents adoptants et que l'adoption est connue.

Dans le cas d'adoption internationale et souvent donc d'adoption d'un enfant étranger, par exemple différent de couleur de peau, il n'est pas rare que les différences semblent être désavouées. Ainsi des parents de type nord européen de couleur de peau très claire et ayant adopté des enfants africains aux traits nettement typés me racontaient que dans un jardin d'enfants, des gens les ont accostés en les interrogeant en voyant les enfants, sur les possibilités d'adoption d'enfants : « Qu'ils sont beaux, comment avez-vous fait pour pouvoir les adopter ? » Le mari très étonné, se tourne vers sa femme, et lui demande : « Mais, comment ont-ils pu savoir que nous les avons adoptés ?... » Ce père adoptant ne voyait plus la différence de couleur de peau pourtant manifeste entre la sienne et celle de son enfant adopté. Cela corres-

pond à un équivalent d'hallucination négative, comme rejet défensif d'une perception.

Tout se passe donc comme si le travail de reconnaissance adoptif induisait une internalisation du lien « comme si » c'était un lien de filiation. Il ne s'agit pas d'un pacte de déni tel que le décrit René Kaës. Le lien d'adoption est là, connu et re-connu. C'est à mon sens un pacte de désaveu, où le « comme si » est plus ou moins partagé par l'enfant et les parents. Cela fonctionne comme une croyance partagée, c'est-à-dire au sens de Ferreira comme un mythe. Ce mythe est organisateur du dehors-dedans du groupe familial. Il est structurant de l'identité affiliative. Il se perpétue en intrafamilial par l'émergence de néorituels dans l'espace privé d'appartenance. La filiation mythique peut alors se substituer, ou plutôt s'associer à la filiation naturelle dans un lien double métissé. Au niveau économique, le pacte d'adoption est étayé sur le pacte de désaveu. Il permet la construction de la parentalité émotionnelle et affective. Serait-il autrement possible d'exprimer et de partager pleinement entre parents et enfants ces nourritures affectives vitales à la construction des assises narcissiques ?

Le pacte de re-co-naissance dans le lien d'adoption

Il y a donc une adoption administrative légale et d'autre part, une adoption psychique. L'adoption n'est pas uniquement celle des parents d'un enfant mais aussi celle de l'enfant vis-à-vis des parents et de la famille. C'est un travail psychique de reconnaissance réciproque. Du point de vue de l'enfant, je postule que tout enfant est psychiquement reconnu et reconnaît ses parents. C'est un processus de reconnaissance qui s'engage lors des phases du développement de l'enfant et lors du processus de croissance dans le cycle de vie familial. Par exemple, l'émergence d'un roman familial en préadolescence pour un enfant lui permet de s'inventer une nouvelle filiation. Ainsi souvent, en évacuant sa filiation paternelle, il gère les impasses conflictuelles vis-à-vis de l'imgo du père rival et surmonte son complexe d'Œdipe. C'est aussi l'occasion d'une réaffiliation groupale primaire mettant au travail le processus de reconnaissance de son inscription dans la filiation. Nous retrouvons ces romans familiaux lors de la phase de latence chez l'enfant à l'aube de la crise pubertaire. Ce travail psychique d'élaboration du roman familial s'engage sur un mode très particulier pour un enfant adopté. Le roman familial va alors interroger non seulement la fantaisie narrative en rapport avec l'affiliation adoptante mais aussi avec celle qui engage le lien de filiation à sa famille d'origine. L'affiliation imaginaire dans le néoroman familial de l'adoption peut se télescoper avec l'énigme de la filiation. Là encore, le contexte culturel est important.

Le vilain petit canard

Envisageons à présent à partir d'un exemple de thérapie familiale que j'appelle « Le vilain petit canard », l'hypothèse de la co-construction d'un pacte de désaveu comme fondateur du pacte de re-co-naissance adoptif ².

Nous apprenons que, dès l'âge de 8 ans, Béatrice a manifesté des troubles caractériels, une instabilité psychique, une agitation avec des variations de l'humeur à tonalité dépressive. À la suite d'une hospitalisation à 13 ans pour une tentative de suicide de Béatrice, le pédiatre référent nous adresse la famille en thérapie familiale.

Conflit et crise suicidaire

Béatrice a été adoptée en adoption plénière, deux ans après l'adoption d'un autre enfant originaire aussi d'Amérique Latine. Le couple adoptant a toujours souhaité construire une famille. Béatrice sait qu'elle est une enfant adoptée. Les conflits relationnels avec les parents adoptifs se sont exacerbés depuis deux ans. « À présent, dit le père, il faudrait qu'elle nous adopte comme parents ! » Béatrice agressive rejette ses parents adoptifs. « Je n'ai pas de famille », dit-elle. Son frère d'adoption dit ne plus reconnaître sa sœur : « Elle a tellement changé ces derniers temps. Enfant, elle était si câline, toujours souriante et pleine de dynamisme. » (Ce que confirment très émus les parents d'adoption.) Lui semble très adapté. Il reconnaît ses parents adoptifs comme ses parents. « Cette famille, c'est sa famille. » Il en est même très reconnaissant. Sur le conseil d'un éducateur, les parents adoptifs ont remis à Béatrice, il y a un an, le dossier qu'ils avaient gardé concernant sa naissance.

Elle n'a pas supporté d'apprendre que sa mère est une prostituée et qu'elle est née d'un rapport sexuel avec un homme de passage. Béatrice me semblait rappeler par son comportement qu'elle a aussi des parents biologiques. Les tentatives de suicide à répétition me semblaient traduire ici la honte de sa naissance, son humiliation à se vivre comme la fille d'une prostituée. Il y a ici une butée avec l'énigme du père. Le père biologique est un homme de passage, un inconnu anonyme, client de prostituée. C'est un homme sans nom, sans origine, sans présence, sans existence, sinon énigmatique, l'instant d'un rapport sexuel avec la mère qui la mise au monde. « Je n'ai pas de père », dit Béatrice. Comment, enfant non née pour un père, non reconnaissable par celui qui ne l'a pas désirée, pour lequel elle n'a pas d'existence, comment enfant abandonnée par une mère qui ne l'a pas gardé, pourrait-elle se reconnaître adoptable ? Comment pourrait-elle même « faire famille » avec ses parents naturels ? Comment pourrait-elle adopter sa famille adoptante ?

En rejetant sa mère adoptive, elle mettrait en œuvre une forme d'auto-destruction. Elle m'apparaissait vivre dans la culpabilité et la honte les marques d'amour que ne cessent de lui montrer ses parents d'adoption et son frère. Comme si elle s'en sentait indigne. Comment pourrait-elle à présent adopter ses parents d'adoption alors qu'elle se vit comme une enfant de la Honte, née de la honte, d'une filiation honteuse ne pouvant que souiller sa famille d'adoption. Elle aurait l'impression de faire tache dans cette famille si parfaite.

« Cette famille n'est pas la sienne », dit-elle. Elle doit la quitter. Elle obtient même, au grand désarroi de ses parents adoptifs, une intervention du juge pour enfant pour être placée dans un foyer d'accueil pour jeunes en difficulté. Elle s'y sentira cependant mal et très rapidement elle revient vivre dans sa famille adoptante.

Une métaphore circule au cours d'une séance de thérapie : Béatrice est à l'image du vilain petit canard dans la famille. Elle se sent à part dans la famille. C'est le vilain petit canard. « Le vilain petit canard » c'est, en référence au conte, déjà une métaphore narrative groupale à laquelle elle peut s'identifier. En étant canard noir de la famille, elle est en marge, mais elle fait partie de cette famille. Le développement narratif de la métaphore lui permet de s'inscrire comme différente mais sans s'exclure totalement du groupe familial. La révélation de ses origines semble faire effraction avec le fantasme originaire de la scène primitive. En butée dans l'élaboration de son roman familial, Béatrice se retrouve confrontée à une béance du lien de filiation.

Roman familial et scène primitive

L'élaboration du roman familial est, comme nous l'avons indiqué, pour un enfant à la période de latence une nouvelle adoption imaginaire d'imagos parentales le protégeant de la confrontation œdipienne. Le travail d'adoption imaginaire qui se manifeste naturellement chez l'enfant se retrouve ici enchevêtré dans le contexte d'une adoption dans la réalité sociale économique et politique. Le contexte c'est la misère sociale et la déstructuration du lien social dans un pays d'Amérique latine à l'époque dévasté par la guerre civile. Il y a une collusion fantasmatique entre le roman familial imaginaire et la réalité familiale et sociale de l'enfant adopté. Différents « parents internalisés » sont ici psychiquement convoqués : ceux qui sont en rapport avec la famille d'origine biologique, ceux qui sont en rapport avec la famille adoptive et les fantasmes imaginaires du roman familial.

À ce moment de la thérapie, je m'interrogeais. Que penser de l'incidence de la révélation du secret des origines biologiques lorsque la naissance a eu lieu lors d'une procréation médicalement assistée de type insémination avec donneur, ou dans un contexte traumatique comme après un viol ? Qu'en est-il de

l'élaboration d'une scène primitive dans ces situations ou le réel fait effraction ? Comment élaborer des scènes primitives suffisamment internalisables ? Au pacte de désaveu, correspond une théorie sexuelle mythique. Elle peut apparaître délirante parfois, comme « c'est un enfant né d'un miracle... ! », si nous ne l'entendons pas comme une croyance mythique.

Comme je l'ai indiqué, depuis des années, les parents adoptants ont appris à dire « la vérité » aux enfants adoptés. « La vérité », c'est le roman généalogique de l'adoption. Il inclut l'histoire de ce qui a précédé pour l'enfant et pour les parents adoptifs le parcours de l'adoption. Il faut noter l'importance de ce parcours dans la construction de la naissance psychique. Pour les parents adoptifs c'est aussi une grossesse psychique mettant à l'épreuve le couple parental. Ils fondent une nouvelle famille adoptive élargie avec ceux qui ont partagé le passage de ce rituel chaotique. Dans les situations d'adoption internationale, selon la règle du pays, les futurs parents adoptants sont assujettis à suivre des circuits contraignants. Ils se retrouvent avec d'autres à partager ce trajet initiatique et se reconnaissent ensuite affiliés. Cette famille affiliative élargie est réinscrite dans le scénario généalogique de l'adoption.

Souvent, en thérapie des figures accompagnatrices du passage, comme la nurse de l'orphelinat où a été recueilli l'enfant sont évoquées. Cela permet de reconstruire avec l'enfant une mémoire partagée. Le récit co-construit en thérapie un néocontenant narratif de la néo-famille adoptante. C'est la fresque familiale généalogique de l'épopée de l'adoption. Le contexte est très différent selon le modèle culturel de référence. Dans certains pays du Maghreb, l'adoption intra-familiale est très fréquente. Un enfant peut être « donné » par exemple à une sœur qui ne peut en avoir. Le non-dit de l'adoption peut induire des situations de confusion voire des configurations incestuelles.

Il y a un accord entre psychanalystes à ne pas garder secrète une adoption. L'enfant et les parents se construisent avec des parents internes et des parents dans la réalité externe. Le contexte de certaines naissances est cependant plus difficile à métaboliser psychiquement. Dans cette histoire, je me questionnais sur le caractère traumatique de cette annonce faite à Béatrice il y a un an : sa mère est une prostituée, son père un homme de passage et sa naissance est une naissance sans doute non désirée. Et peut-être encore plus, il y a l'énigme d'un père géniteur qui ne sait sans doute pas qu'il est père et pour lequel cet enfant n'existe pas. Il n'y a pas de reconnaissance possible du côté parental. Elle apprend en même temps que ce géniteur restera de fait anonyme. Il peut être nulle part mais aussi partout. On connaît les fantasmes de rencontres incestueuses que cette situation peut induire.

Je me sentais très touché au niveau contre-transférentiel sans doute aussi au niveau de mes propres parents internes. Je me demandais quelle place imaginaire je pouvais occuper comme imago parentale dans le transfert en tant

qu'homme dans cette histoire hors-père. Je ressentais un climat de confiance très solide avec beaucoup d'empathie pour le drame qui se jouait en thérapie. Le lien d'affiliation thérapeutique me semblait de bonne qualité. Je me sentais, avant tout, garant d'un cadre suffisamment contenant pour qu'affects et éprouvés puissent y être déposés et transformés au sens que Bion donne à la fonction alpha de l'analyste et que Bléger attribue au transfert sur le cadre psychanalytique, comme lieu de dépôt des objets non représentables sur le cadre.

Dans ce contexte émotionnel très intense, ces parents d'origine anglaise restaient très dignes et très respectueux de la parole et de l'écoute de chacun. Il apparaissait navrant de se trouver avec ces parents qui faisaient de leur mieux pour tenter de donner à Béatrice le cadre affectif le plus sécurisant et qui pourtant étaient rejetés avec le sentiment d'une incompréhension et d'une injustice. Il était d'autant plus douloureux selon la mère de vivre une crise familiale, que pour leur couple avoir des enfants et faire une famille est très important pour eux. Malheureusement, ils ont eu un problème d'infertilité même si au niveau des examens biologiques aucune cause somatique n'a été trouvée chez la mère. Au niveau paternel, la question de l'infertilité et donc de la naissance hors-père restera énigmatique. C'est sans doute une dimension indicible qui contribuera à la fondation du maillage adoptif.

Ils ont eu une grande déception ; la mère a été de façon inespérée enceinte, mais l'enfant est mort *in utero* à environ 6 mois de grossesse. La mère parle de ce drame comme une tragédie qu'ils ont dû accepter. Aussi ils se sont dirigés vers le choix d'une adoption et semblaient avoir enfin réalisé leur projet d'une famille réussie. Mais il y a cette crise actuelle avec Béatrice. À ce moment-là, le comportement auto et hétéro-agressif de Béatrice me semblait être associé à la situation d'impasse psychique quant à la possibilité de se construire avec sa filiation biologique. La thérapie va pourtant complètement basculer en même temps que mon vécu contre-transférentiel.

J'écoutais cette histoire avec beaucoup d'empathie alors que Béatrice était de plus en plus recroquevillée en position fœtale dans le fauteuil. Elle est tout habillée de noir, les cheveux longs cachent son visage. Alors, contre toute attente, Béatrice explose, en rage contre moi. Elle me traite de sadique monstrueux. « Quand est-ce que vous allez arrêter de la faire souffrir en parlant de ces histoires ? » À la surprise générale, Béatrice, qui, jusqu'à présent, agressait violemment sa mère, rejetait son père et son frère adoptifs, se présente comme très protectrice et garant de la souffrance de ces parents qui parlent du deuil de ce bébé non né.

Alors que ma compréhension des difficultés de Béatrice était plus associée au contexte traumatique de la révélation de sa naissance biologique, sa réaction révèle une autre dimension à son comportement auto-agressif. C'est comme si avec ses tentatives de suicide, elle tentait de prendre la place de l'enfant

mort. Ce vilain petit canard est un canard noir. En s'identifiant à l'enfant mort elle deviendrait l'enfant de ses parents adoptants. Elle recentre sur elle, le deuil en suspend, même s'il semble consciemment suffisamment élaboré dans le discours parental. Elle adopte ses parents en entrant dans la place laissée par le vide. En offrant son corps en sacrifice, elle entre dans sa famille adoptante. Au-delà du contexte de prostitution de sa conception, ce qui apparaît pour Béatrice le plus insupportable, c'est aussi d'avoir appris que sa mère a deux autres enfants. Or seule elle a été adoptée, donc seule elle est abandonnée. De quoi serait-elle donc coupable pour mériter cette exclusion, ce rejet ? Elle n'est pas aimable !

Le pacte de désaveu

Cette situation clinique nous a beaucoup interpellés sur la place qu'occupe pour chacun, patients et thérapeutes, la parentalité introjectée par identification projective. Nos constructions hypothétiques ont trouvé un écho avec la mise en évidence du mécanisme de défense du *désaveu* dans ces situations de grand écart entre la réalité *inside* et celle *outside*.

J'ai eu la surprise de constater une réaction très agressive du père qui pourtant me semblait avoir une très bonne affiliation avec moi. Il me reproche d'avoir parlé de « mère adoptante » et de mère « génitrice » à la dernière séance. Cette formulation serait douloureuse à entendre pour sa femme. Cette évidence de l'existence d'une adoption que je croyais partagée et clairement énoncée se heurte malgré le discours conscient des parents, à deux impossibles deuils. D'une part, le deuil de l'enfant mort *in utero*, mais aussi à celui de l'infécondité comme une blessure narcissique insupportable dans le contexte culturel des valeurs familialistes des deux familles d'origine des parents adoptants.

Le comportement auto-sacrificiel de Béatrice explicite avec la situation d'adoption les positions intra-psychiques d'objets internes parentaux et la place des identifications projectives dans la construction de l'intersubjectivité. Cela montre encore l'intérêt d'une lecture intra, inter et transpsychique dans une perspective psychanalytique du lien.

Plutôt qu'un « double-lien », source de paradoxe, l'adoption peut donc être posée comme un lien double à la fois de filiation vis-à-vis de la famille d'origine biologique de l'enfant et d'affiliation vis-à-vis de la famille adoptante. L'introjection des objets internes parentaux se construit avec cette complexité.

Le travail de re-co-naissance fait partie du processus d'adoption psychique. Il n'y a pas de réciprocité simultanée dans ce travail de re-co-naissance de chaque parent par rapport à l'enfant et de l'enfant par rapport à chaque

parent, par rapport au couple parental, par rapport à la famille nouvelle qu'ils co-construisent.

Il y a une temporalité psychique dans le travail d'adoption psychique qui ne superpose pas à l'adoption administrative. Dans une thérapie familiale, une mère vivait dans la culpabilité le sentiment d'étrangeté qu'elle ressentait par rapport à son enfant, étrange étranger qu'elle ne pouvait prendre dans les bras. Nous constatons ces dysharmonies de la re-co-naissance en résonance avec des vulnérabilités du lien à propos de situations d'adoption. Elles nous permettent de mieux les reconnaître comme un enjeu identificatoire majeur entre les parents, l'enfant et la famille à propos de toute naissance.

Le dispositif et le cadre de la thérapie familiale permettent d'accueillir et de mettre en dépôt les failles de la contenance familiale traduisant avec la vulnérabilité du lien, les impasses de la transmission psychique généalogique. Cet exemple illustre des co-constructions des objets internes parentaux à la fois au niveau vertical du lien de filiation et de l'ordre symbolique généalogique et au niveau horizontal du lien affiliatif au groupe d'appartenance familial.

Comme je l'ai indiqué dans l'article sur « Le symptôme comme leurre de contenants troués », l'événement naissance comme celui de l'adolescence marquent un processus d'anamorphose dans le cycle de vie individuel et dans le cycle de vie familial. La crise d'adolescence met en tension les liens généalogiques. Il y a une réactualisation de la vulnérabilité des liens. C'est l'expression des impasses dans l'élaboration de la transmission psychique généalogique. Cela explique que souvent des enfances d'enfants adoptés vécues dans l'harmonie relationnelle familiale n'imploient qu'à la période de l'adolescence, vulnérabilité des symptômes comme des fugues mettant à l'épreuve la qualité des liens et pouvant justifier un étayage thérapeutique. Nous sommes amenés à écouter des récits mettant en jeu les enfants et petits-enfants descendants d'enfants adoptés. La question du désaveu de la famille d'origine ancestrale est souvent réactualisée par un effet de retour du désavoué. Elle se manifeste sur le plan symptomatique par des tentatives paradoxales de restauration du lien de filiation comme des identifications à l'imagé de l'ancêtre dans la réécriture du scénario familial généalogique.

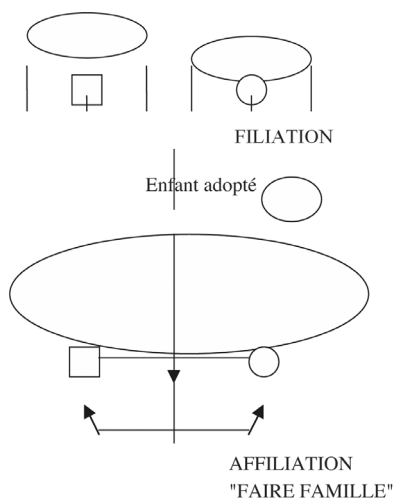
En conclusion

J'ai voulu dénoncer le déni du juridique dans la loi française sur l'adoption plénière française qui efface la filiation naturelle et met l'enfant adopté dans un conflit de loyauté. Sa gestion met en jeu la construction des assises narcissiques de l'identité. Cela me semble traduire l'état des lieux de notre société, structurée de plus en plus sur un mode clanique horizontal déniait la différence des sexes et des générations. C'est le symptôme de ce que j'appelle une société incestuelle. En parallèle à cet aspect du code juridique, j'ai

essayé de montrer l'importance du travail psychique de reconnaissance réciproque dans l'adoption et le processus de désaveu nécessaire à la construction des identifications réciproques parentales et infantiles. L'importance structurante du pacte de désaveu me semble justifier la nécessité d'une clarté juridique, afin que le déni légal ne participe pas au déni de filiation que nous rencontrons dans certaines familles où l'adoption se substitue à la béance d'un deuil non élaboré. L'enfant adopté est alors un otage sacrificiel. Il est suture de la déchirure. Il est essentiel, me semble-t-il de reconnaître cet échange de dons au sens anthropologique selon Marcel Mauss d'un donner et recevoir ritualisant le pacte d'amour sur lequel se fonde l'adoption.

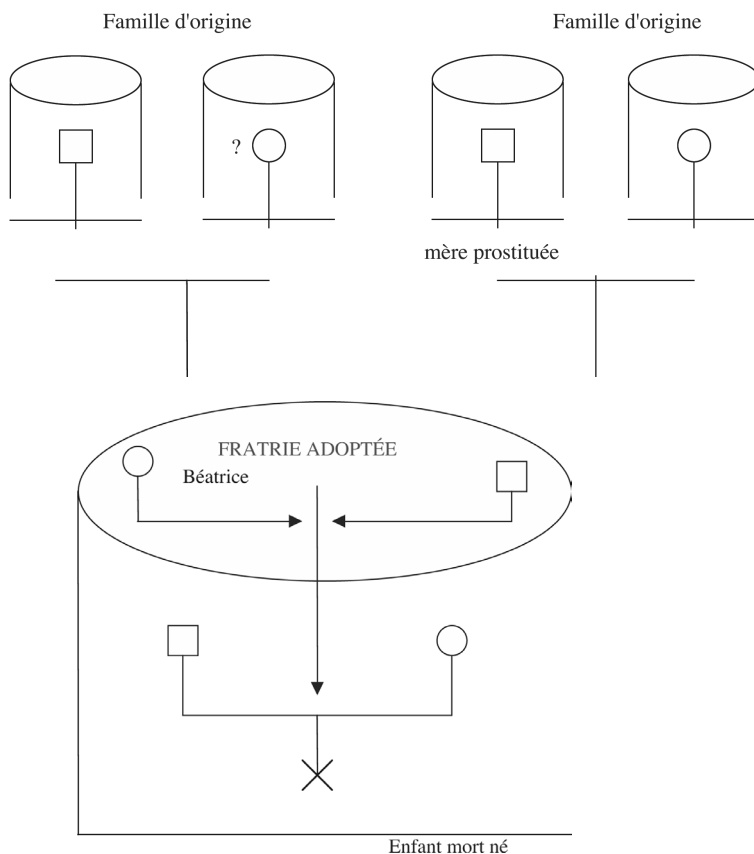
La reconnaissance par le juridique de l'adoption plénière comme un lien d'affiliation permettrait de poser le cadre d'un lien double, et non celui d'un double lien. Elle donnerait toute sa place et sa valeur à la parentalité affiliative dans le respect de la vérité biologique.

Pierre Benghozi
 Médecin chef du service de psychiatrie de l'enfant,
 de l'adolescent et de la famille,
 Centre hospitalier Pierrefeu H. Guérin,
 4 place de la République 83400 Hyères



Contenant généalogique de la Famille Adoptante

Notes



1. Contenants généalogiques paternel et maternel de la famille naturelle d'origine
2. Néo-famille adoptante

BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAM, N. ; TOROK, M. 1978. *L'écorce et le noyau*, Paris, Flammarion.

ANZIEU, D. 1987. *Le Moi-Peau*, Paris, Dunod.

ANZIEU, D. ; HAAG, G. ; TISSERON, S. ; LAVALLE, G. ; BOUBLI, M. ; LASSEGUE, J. 1993. *Les contenants de pensée*, Paris, Dunod.

BENGOZI, P. 1999. *L'adolescence, Identité chrysalide*, Paris, L'Harmattan.

BENGOZI, P. 1999. *Adolescence et sexualité – Liens et maillage-réseau*, Paris, L'Harmattan.

BENGOZI, P. 2000. « Le contenant fratrie comme étayage du lien généalogique, dans Nouveaux couples nouvelles familles », *Dialogue*, n° 150, p. 105-120.

BENGOZI, P. 2000. « Autorité parentale légale, autorité parentale légitime, l'autorité et le lien, Justice et écoute familiale », *Le divan familial*, In Press, p. 43-54.

BENGOZI, P. 2007. « Le leurre comme symptôme des contenants généalogiques troués », « La psychothérapie familiale à l'épreuve de l'adolescent », *Le journal des psychologues*, n° 245, p. 35-40.

- BION, W.R. 1979. *Éléments de psychanalyse*, Paris, PUF.
- BION, W.R. 1981. *Recherches sur les petits groupes*, Paris, Payot.
- BLEGER, J. 1979. « Psychanalyse du cadre psychanalytique », dans *Crise, rupture et dépassement*, Paris, Dunod.
- DOLTO, F. 1997. *La cause des enfants*, Paris, Laffont.
- FÉRENCZI, S. 1932. « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant », dans *Psychanalyse IV*, Paris, Payot, 1990, p. 125-135.
- FERREIRA, A. 1966. « Family Myths », dans I. Cohen, *Family Structure, Dynamics and Therapy*, American Psychiatric Association.
- HAAG, G. 1988. « Aspects du transfert concernant l'introjection de l'enveloppe en situation analytique individuelle et groupale : duplication et dédoublement, introjection du double feuillet », *Gruppo*, n° 4.
- KAËS, R. ; MISSENARD, A. ; ANZIEU, D. ; BLEGER, J. ; GUILLAUMIN, J. 1979. *Crise, rupture et dépassement. Analyse transitionnelle en psychanalyse individuelle et groupale*, Paris, Dunod.
- KAËS, R. 1995. *Le groupe et le sujet du groupe*. Paris, Dunod.
- MAUSS, M. 1950. *Sociologie et anthropologie, Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF.
- WINNICOTT, D.W. 1971. *Jeu et réalité*, Paris, Gallimard.

RÉSUMÉ

La reconnaissance par le juridique de l'adoption plénière comme un lien d'affiliation permettrait de poser le cadre d'un lien double organisateur d'une identité métissée, et non celui d'un double lien. Comme la naissance, l'adoption est un événement généalogique. Elle a une fonction de remaillage des contenants généalogiques de la famille d'origine et de la famille adoptante. L'auteur montre au niveau psychique, l'importance structurante dans l'adoption, du pacte de désaveu pour un travail de re-co-naissance réciproque. En thérapie familiale se construit le scénario généalogique de l'adoption.

MOTS-CLÉS

Filiation, affiliation, lien double et double lien, remaillage des contenants généalogiques, pacte de désaveu, re-co-naissance réciproque.

SUMMARY

The recognition by the law of the adoption as an affiliation link would signified a mixed identity and not a double bind. Like the birth, the adoption is a genealogical event. It has a function of genealogical containing with the two families : the biological one and the adoptive family. The author indicates the importance of the disavowal contract in the elaboration of the reciprocity recognition. In family therapy the genealogical history of adoption is a work of co-construction.

KEYWORDS

Filiation, affiliation, double link and double bind, mending of genealogical containings, disavowal contract, reciprocal re-cognition.